



UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Discours du Président de l'Union interparlementaire
M. Abdelwahad Radi**

Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies

**Point 130 de l'ordre du jour : Interaction entre
l'Organisation des Nations Unies, les parlements
nationaux et l'Union interparlementaire**

New York, le 29 mai 2012

SEUL LE DISCOURS PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer devant l'Assemblée générale pour la première fois en ma qualité de président de l'Union interparlementaire. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à mon prédécesseur, le Président du Parlement namibien Theo-Ben Gurirab, qui fut également Président de la 54^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour sa hauteur de vue et pour son travail acharné. Je m'engage à mon tour à n'épargner aucun effort pour continuer à renforcer l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et l'UIP.

Il y a dix ans, à l'automne 2002, l'UIP s'est vu accorder le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis lors, notre relation a considérablement évolué. Le dernier rapport en date du Secrétaire général de l'ONU, établi en vue de notre débat de ce jour, témoigne de ce que nous avons réussi à accomplir ensemble. Si vous me le permettez, je voudrais évoquer quelques éléments de notre action commune.

De plus en plus, parlements et parlementaires participent activement à la mise en œuvre des engagements internationaux. Le domaine où cette coopération est la plus systématique est celui de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UIP travaille avec les parlements des pays dont le rapport doit être examiné pour qu'ils puissent participer à l'examen, concourir au rapport national, assister à la session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et recevoir ses conclusions pour examen et actions parlementaires. Le Comité vérifie désormais à chacune de ses sessions dans quelle mesure les parlements ont bien été associés à l'établissement des rapports. Forts de cette expérience, nous espérons établir une collaboration de même nature avec d'autres organes conventionnels de l'ONU, ainsi qu'avec le Conseil des droits de l'homme, plus particulièrement en ce qui concerne l'Examen périodique universel.

Au fil des années, nous nous sommes efforcés aussi de donner une réelle dimension parlementaire aux grands processus onusiens. Le volet parlementaire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), l'année dernière, a été l'une de nos initiatives les plus fructueuses à cet égard. Les parlements de nombreux PMA avaient déjà participé directement aux examens nationaux de mise en œuvre du premier Programme d'action, celui de Bruxelles. Et l'UIP a mené des consultations avec des parlementaires afin de recueillir leurs avis sur le nouvel accord pour la période 2011-2020, et de les répercuter ensuite auprès de l'ONU. Le Forum parlementaire tenu à Istanbul en marge de la Conférence a contribué à susciter une plus forte adhésion politique au Programme d'action d'Istanbul (PAI). Enfin, une proposition a été établie en vue d'un projet quinquennal commun ONU-UIP visant à contribuer à l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans les travaux des parlements, projet que nous entendons commencer à mettre en œuvre sous peu.

Chaque année, nous organisons, en étroite collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, une Audition parlementaire conjointe aux Nations Unies. Cette rencontre est pour les parlementaires une occasion irremplaçable de dialoguer avec de hauts responsables de l'ONU, des représentants des missions permanentes et des experts sur les dossiers figurant au premier plan de l'agenda international. Nous nous félicitons de ce que le projet de résolution dont vous êtes saisis aujourd'hui appelle à associer plus étroitement les Auditions parlementaires tenues tous les ans à l'Organisation des Nations Unies aux grands processus onusiens afin que ces derniers bénéficient d'un éclairage parlementaire. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre plus avant ce travail.

Enfin, le Rapport du Secrétaire général évoque la nature des relations entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux. Trop souvent, nous avons constaté que les

partenaires de développement voyaient les parlements avant tout comme des bénéficiaires de l'assistance technique et beaucoup moins comme des acteurs politiques à même de s'exprimer sur les enjeux liés aux stratégies de développement national et au contrôle budgétaire. Il faut que cela change. Si nous voulons vraiment promouvoir la gouvernance démocratique, alors nous devons rendre hommage aux parlements, les respecter et les associer aux consultations nationales sur les questions qui intéressent au premier chef les citoyens qui les ont élus.

Monsieur le Président,

Je viens moi-même d'une région qui connaît actuellement une évolution profonde vers davantage de transparence et d'esprit de responsabilité dans la vie politique. La vocation première de l'UIP est de promouvoir la démocratie et de contribuer à l'édification de parlements forts. Ne serait-ce qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, en Egypte et en Tunisie, ou encore à Bahreïn, en Libye et à Oman, l'UIP est allée aux devants des attentes des parlements et a répondu à leurs demandes de renforcement de leurs capacités. Dans ce cadre-là, l'UIP n'agit pas seule. Elle apporte avec elle le talent et l'expérience de ses Parlements Membres. Nous nous félicitons de ce que l'Assemblée générale appelle à une plus grande cohérence et à une coopération plus étroite entre l'ONU et l'UIP, pour le renforcement des institutions parlementaires, particulièrement dans les pays au sortir d'un conflit ou en transition démocratique.

Nul ne contestera, me semble-t-il, qu'il y a un réel besoin de transparence accrue à l'échelon tant national qu'international. L'Organisation des Nations Unies s'est progressivement ouverte à d'autres acteurs importants, en particulier à la société civile et au secteur privé, ce qui a permis de combler en partie le déficit démocratique dans les relations internationales. Nous pensons que le solide partenariat qu'elle a noué avec l'UIP a, lui aussi, porté ses fruits, en ce sens qu'il a contribué à faire mieux connaître le travail de l'ONU auprès des parlementaires et à le leur rendre plus accessible, tout en permettant une certaine forme de contrôle parlementaire.

Nous considérons pour notre part la coopération entre l'ONU et l'UIP comme une relation qui n'est pas à sens unique. Nous y voyons en effet un partenariat mutuellement avantageux. Certes, il reste encore fort à faire mais nous avons le sentiment d'avoir déjà bien progressé vers notre objectif qui est d'apporter une dimension parlementaire à l'action de l'ONU. Dans l'avenir, nous espérons travailler avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en vue de renforcer la cohérence de nos initiatives communes, et nous comptons revoir l'Accord de coopération qui lie nos deux organisations et qui est à présent dépassé.

Monsieur le Président,

En conclusion, je tiens à remercier le Représentant permanent du Maroc, M. l'Ambassadeur Loulichki, d'avoir mené les consultations avec les Etats Membres de l'ONU et d'avoir présenté un projet de résolution substantiel et porteur d'avenir. Je remercie également toutes les Missions qui ont coparrainé ce texte, en particulier celles qui ont pris le temps de participer au débat d'aujourd'hui. L'UIP et ses Parlements Membres sont très attachés à cette relation. Nous sommes résolus à œuvrer au renforcement de l'ONU, pierre angulaire de la coopération internationale, et à favoriser, parallèlement, la contribution des Parlements aux grands dossiers que la communauté internationale est appelée à traiter.

Je vous remercie.